



**Le Maire,  
le Conseil  
Municipal  
et  
le personnel  
communal  
vous souhaitent  
une  
très bonne  
année 2014**

### Dans ce numéro

- Les vœux
- Délibérations et travaux
- Urbanisme
- Infos diverses
- Fêtes de Noël
- Coup de chapeau
- Etat Civil



## Le mot du Maire aux Monteynardons

*Outre le renouvellement de mes meilleurs vœux pour 2014, je vous informe que je ne serai pas candidat aux élections municipales de mars prochain.*

*J'ai été élu durant 37 ans, 12 ans en tant qu'Adjoint et 25 ans Maire et j'ai géré les intérêts de la Commune animé du même état d'esprit d'équité, de justice et de progrès pour notre village. Cette longévité, je la dois particulièrement à deux personnes qui m'ont fidèlement soutenu et aidé : Bernadette, mon épouse et Anne-Marie, Secrétaire de Mairie. Merci à elles deux.*

*Je remercie aussi le personnel communal et l'ensemble des conseillères et conseillers qui m'ont accompagné dans ce parcours dont je garderai un bon souvenir.*

## Délibérations et travaux

### Contrat d'avenir

Le jeune Adrien Rudkiewicz est agent communal dans le cadre d'un contrat aidé financé par l'Etat à hauteur de 70 % (Contrat Unique d'Insertion) sur la base de 24 h par semaine qui prend fin le 19 décembre 2013.

Il est possible de proposer un contrat d'avenir à Adrien pour deux ans, contrat sur la base d'un temps complet financé à 75 % par l'Etat.

Considérant la vacance d'un poste dans 2 ans, le Conseil Municipal décide d'offrir à Adrien la possibilité d'intégrer le service technique dans le cadre d'une embauche à durée indéterminée par le passage d'un contrat d'avenir pendant lequel des formations seront financées (permis poids lourds notamment pour pouvoir conduire le tracteur).

Le contrat prendra effet le 20 décembre 2013 pour une durée d'un an renouvelable une fois en fonction du bilan de la première année.

### Nomination du Délégué à la Communauté de Communes

Daniel ARNAUD est nommé délégué de la commune pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'à la mise en place des conseils municipaux à l'issue des élections de mars 2014.

### Charte Forestière du Territoire Sud Isère

Le Conseil Municipal accepte les conventions (délégation de maîtrise-d'ouvrage et application) de la Charte Forestière de territoire Sud Isère pour l'exercice 2013 en tant que commune non communautaire sachant que pour 2014, la Commune aura rejoint l'intercommunalité.

L'implication financière pour 2013 s'élève entre 80 et 120 €.

### Avis



## Urbanisme

- ◆ Avis favorable à **M. Delfosse**, domicilié chemin de la Carrière, pour la construction d'une véranda.
- ◆ Avis favorable à **M. Heymann et Mme Peters** pour la division parcellaire d'un terrain situé impasse du Temple.
- ◆ Avis favorable à **M. Paulin Cédric**, domicilié chemin des Jeannots, pour la construction d'un garage.

### Permanences de l'architecte conseiller pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 15h à 18h)

- ◆ 17 janvier,
- ◆ 21 février,
- ◆ 21 mars.

Les rendez-vous sont pris auprès du secrétariat de Mairie.

## Infos diverses

### Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 31 décembre 2013.  
Se présenter en Mairie muni(e) d'une pièce d'identité.

### Fermeture de la Mairie

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée les 26, 27 décembre 2013 et les 3 et 4 janvier 2014

### Inscriptions à la cantine et aux garderies

Attention, les inscriptions pour la semaine de la rentrée de janvier 2014 doivent impérativement avoir lieu avant le jeudi 2 janvier 2014, date limitée imposée par le traiteur.  
Les bulletins d'inscription accompagnés du règlement correspondant peuvent être mis dans la boîte aux lettres de la Mairie.

### Durée de validité des cartes nationales d'identité

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes sécurisées (plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Attention, cette prolongation ne s'applique pas aux cartes

d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles demeurent valable 10 ans lors de leur délivrance.

Inutile de vous déplacer en Mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

### Brûlage des végétaux

Un nouvel arrêté interdit le brûlage des végétaux à compter du 18 novembre 2013, il annule et remplace l'arrêté du 15/11/2008 dont copie était souvent remise par le secrétariat de Mairie.

Nous précisons que les incinérations de végétaux entrepris par les agriculteurs et les professionnels dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que celles qui sont réalisées au titre de l'obligation légale de débroussaillage prescrites par le Code Forestier ne relèvent pas du présent arrêté (précisions disponibles en Mairie).

En voici les motivations préfectorales :

« Depuis plusieurs années, la région Rhône-Alpes connaît des épisodes de grande ampleur de pollution aux particules fines liés aux gaz d'échappement mais aussi aux feux de jardin et de déchets verts (ANSES, 2012). Toutes les zones de la région sont touchées, agglomérations, vallées alpines mais aussi les zones rurales.

En région grenobloise, la combustion de biomasse (usage du bois comme combustible, feux agricoles et feux de jardin) est responsable de 50 à 70 % de la pollution carbonée hivernale (étude de PISSOT et al., 2009).

Brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Cette pollution cause des problèmes de santé publique. Ainsi, en France, la mauvaise qualité de l'air cause 42 000 décès par an et une réduction de 5 à 7 mois de l'espérance de vie ; elle est aussi à l'origine de bronchites chroniques, d'affections respiratoires, voire de problèmes de santé plus graves. Des informations *plus complètes sont disponibles sur le site Air Rhône Alpes* ([www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr)).

Les déchets verts doivent donc être laissés en décomposition naturelle, compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non plus brûlés »

Les autorités préfectorales comptent sur les Maires pour l'application de cet arrêté qui concourra à la diminution de la pollution atmosphérique.

### ADSL

Le Conseil Général a décidé de faire l'acquisition des 299 micro-stations wifi mises en places par son prestataire Alsatis et s'engage à augmenter le débit (jusqu'à 20 Mb/s) et la qualité du service durant l'année 2014.

### Dernière minute

En raison des élections municipales, la parution de la gazette d'avril n'aura pas lieu (campagne électorale oblige).



## Fête de Noël des Nounous

Comme chaque année, Mmes Arnaud Josette, Barruel Isabelle, Bellue Ornelle, Colonel Yolande, Coureno Donatella, Galluccio Céline, Jacquot Christine, Moreau Christine, Peyrin Roselyne et Sommacal Sylvie, « nounous agréées » de la Commune ont organisé une petite réception à l'attention des enfants qui leur sont confiés. Ambiance très conviviale dans un décor de Noël soigneusement réalisé par les « nounous » que nous remercions d'autant que les décorations profitent aussi à la fête de l'école.



## Fête de Noël de l'école



Une fête pour les enfants à nouveau grandement réussie. Beaucoup de monde, le spectacle, musical assuré par Freddy Zucchet a été très apprécié des petits comme des grands.

Les chants interprétés par les enfants accompagnés d'Angeline Mère (intervenant de musique) ont fait aussi l'unanimité du public.

Le Père Noël a remis à tous les enfants un livre par l'intermédiaire du Sou des Ecoles et la Municipalité a offert l'apéritif dînatoire et le goûter des enfants.

Un coup de chapeau à l'équipe du Sou des Ecoles, organisateur mais aussi à Véronique Pachoud, Carine Porciero et Fabrice Moracchioli pour leur présence.





## Le Noël des anciens



C'est au château des Herbeys à Chauffayer (Hautes-Alpes) que les membres du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) ont invité dimanche dernier les personnes âgées de plus de 65 ans.

Un car avait été réservé pour l'occasion et les convives ont ainsi apprécié l'occasion de se rencontrer et pour certains de se connaître et ont passé un moment agréable ensemble tout en regrettant l'absence de leur chanteur préféré, Raymond Blanco ...

Les personnes qui n'ont pas souhaité s'associer à cette journée ont bénéficié d'un bon d'achat de Noël d'une valeur de 30,50 €.

Les doyens de la Commune, nos deux centenaires, Anna Guillot et Roberte Carrier et Robert Turc (91 ans) ont reçu aussi leur attention particulière pour Noël.



## COUP DE CHAPEAU

MONEYNARD

### Stimergy optimise la chaleur des data centers

En récupérant l'énergie produite par les data centers, la jeune entreprise a mis au point une chaudière numérique qui restitue au bâtiment qui l'abrite plus de 95 % de l'énergie électrique nécessaire à son fonctionnement.



L'entreprise vient de recevoir le grand prix du concours Energie Intelligente EDF Commerce Rhône-Alpes Auvergne et EDF R & D. Photo DR

Un simple passage de la main à l'arrière d'un ordinateur suffit à s'en convaincre: ces machines sont de puissantes sources de chaleur! Partant de ce constat, Stimergy a réussi à mettre au point une chaudière dite numérique. L'astuce? Glis-

ser au sein d'un data center ces ordinateurs ultra puissants qui hébergent des données- un récupérateur de chaleur capable également de la restituer sous forme de chauffage. «Les data centers dégagent une masse importante d'énergie calorifi-

que, qui ne peut être valorisée, parce qu'elle est trop éloignée des points de consommation. Nous proposons donc de construire des mini-data centers installés dans les locaux techniques sécurisés de bâtiments d'habitation collectifs. Grâce à

un système innovant de récupération de la chaleur dégagée par les serveurs informatiques, chaque mini-data center, dit chaudière numérique, restitue au bâtiment qui l'abrite plus de 95 % de l'énergie électrique nécessaire à son fonctionnement, sous forme d'énergie calorifique», explique Christophe Perron, l'un des deux dirigeants fondateurs de Stimergy.

Breveté, la chaudière numérique de Stimergy vient de valoir à ses créateurs le grand prix du concours Energie Intelligente EDF Commerce Rhône-Alpes Auvergne et EDF R & D. À la dé, des perspectives de collaboration avec l'énergéticien national. Un prototype est actuellement en test dans un immeuble géré par l'Opac à Grenoble et d'autres projets devraient se concrétiser en début d'année prochaine, notamment à Lyon. L'entreprise devrait donc générer un chiffre d'affaires dès l'an prochain. Le challenge est ambitieux car Stimergy doit non seulement convaincre des bailleurs ou des

copropriétaires d'accueillir sa chaudière numérique au sein de leurs immeubles, mais en plus la jeune pousse doit trouver des clients souhaitant stocker leurs données au sein de cet outil. Pour le relever, Christophe Perron espère donc rapidement lever des fonds. «Nous souhaitons réunir environ 600000 euros pour assurer notre développement sur les deux prochaines années», annonce-t-il.

Françoise SIGOT

**ACTIVITÉ :** conception et fabrication de chaudières numériques  
**CREATION :** 2013  
**IMPLANTATION :** Monteynard  
**CHIFFRE D'AFFAIRES :** aucun pour l'instant  
**EFFECTIFS :** 3 personnes  
**RÉSULTAT NET :** NC  
**RÉPARTITION DU CAPITAL :** 100% entre les fondateurs

## Etat Civil

### Naissance

**Mélina**, Marie, Gisèle **GARCIA** née le 7 octobre 2013 à Saint-Martin-d'Hères.



## Bienvenue

Bienvenue à Clément ADAM nouvellement installé chemin du Champa.